



Vente d'une maison en Usufruit

Par **Fredtom**, le **25/08/2020** à **08:50**

Bonjour,

Mes parents désirent vendre leur maison dans l'Est de la France, dont je possède la nue propriété, ceci afin de se rapprocher de moi leur fils, en Bretagne.

Le prix des maisons étant plus élevé en Bretagne que dans leur village, je devrai les aider en payant la différence de prix.

Pour cela il faudrait que je perçoive le montant de la vente de la maison dans l'Est puis acheter à mon nom une autre en Bretagne.

Est ce possible de procéder ainsi? Y aura t'il des frais ?

Merci pour votre aide.

Bien cordialement.

Par **Visiteur**, le **25/08/2020** à **11:22**

Bonjour

Cela équivaut à un abandon de l'usufruit et peut être que la meilleure consiste en un transfert du démembrement sur le produit de la vente, qui sera réinvesti ainsi dans le nouveau bien.

S'ils le peuvent, vos parents pourront acquérir l'usufruit de la part supplémentaire dont vous achèterez la nue propriété...

Si non, cette part vous appartiendra en direct.

Pour précision comme pour une évaluation des frais, il est préférable de questionner votre notaire.

Par **Fredtom**, le **25/08/2020** à **14:37**

Merci pour votre réponse et vos conseils. Je vais contacter un notaire pour estimer les frais.
Bien cordialement.